



## **TARIFS MUNICIPAUX**

*applicables à compter du*

**1-janv.**

**2014**

(Délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2008, modifiée)



(verso)

Mise à jour après Conseil Municipal du 17 décembre 2013

Indices/valeurs de base	code INSEE	indice à l'origine	date de révision			
			1er janv 2014		1er sept 2014	
			indice de sept-2013	tarif concerné	indice de mai-2014	tarif concerné
Indice des prix à la consommation (France entière (métropole et DOM), base 100 en 1998 - Séries hors tabac : Ensemble des ménages - identifiant : 641194 )	641194	IPC <sub>o</sub> 118,56	IPC <sub>j</sub> 125,6	Cybercentre Camping Repas des ainés Location de salles Fourrière	IPC <sub>s</sub> 125,69	Quotient familial Centre de loisirs (séjour) Accueil périscolaire Animation jeunesse
Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France métropolitaine - par fonction de consommation - Carburants Identifiant : 000638812	638812	ICAR <sub>o</sub> 151,49	ICAR <sub>j</sub> 192,04		ICAR <sub>s</sub> 196,55	
Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France métropolitaine - par fonction de consommation - Repas dans un restaurant scolaire - Identifiant : 0639025	639025	IRSo 121,37	IRSi 133,78		IRSo 132,57	Restaurant scolaire Centre de loisirs (repas)
Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France métropolitaine - par fonction de consommation - Services funéraires - Identifiant : 000639132	639132	ISFo 135,79	ISFi 151,5	Cimetière	ISFs 150,34	
TP_01 Index général tous travaux (Identifiant : 849754)	849754	TP01 <sub>o</sub> 637,1	TP01 <sub>j</sub> 701,7	Urbanisme	TP01 <sub>s</sub>	
Traitement de la Fonction Publique - Indice 100		FP <sub>o</sub> 5 484,75	FP <sub>j</sub> 5 556,35	Location de salles	FP <sub>s</sub> 5 556,36	
coût de main d'œuvre		FP <sub>o</sub>				
- adjoint technique 2e cl (Indice moyen du grade, soit : INM 322 à l'origine, 331,5 en oct 12) majoré de 55% au titre des charges sociales		16,89	19,59	Location de salles	19,59	
- agent de maîtrise (Indice moyen du grade, soit : INM 340 à l'origine, 351 en oct 11) majoré de 55% au titre des charges sociales		17,83	21,65		21,65	
- adjoint technique (heure au-delà de 22 heures - majoration de 100%)		33,78	39,18		39,18	
Adjoint technique	indice median du cadre d'emploi	ATe <sub>cho</sub>	ATe <sub>chj</sub>	Location de salles	ATe <sub>chs</sub>	
INM - 1er éch			330,00		330,00	
INM - dernier éch			393,00		393,00	
INM moyen		322,00	361,50		361,50	
taux de charge patronale			0,55		0,55	
heure de jour		16,89	19,59		19,59	
Agent de maîtrise	indice median du cadre d'emploi	AMa <sub>ito</sub>	AMa <sub>itj</sub>	Location de salles	AMa <sub>its</sub>	
INM - 1er éch			321,00		321,00	
INM - dernier éch			453,00		453,00	
INM moyen		340,00	387,00		387,00	
taux de charge patronale			0,60		0,60	
heure de jour		17,83	21,65		21,65	
heure de nuit	heure de jour * 2	33,78	39,18	39,18		
		AMN <sub>o</sub>	AMN <sub>j</sub>		AMN <sub>s</sub>	

**QUOTIENT FAMILIAL**TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

TRANCHE	Seuil inférieur	seuil supérieur
A		421,00 €
B	421,00 €	579,00 €
C	579,00 €	736,00 €
D	736,00 €	894,00 €
E	894,00 €	1 157,00 €
F	1 157,00 €	1 419,00 €
G	1 419,00 €	

TARIF

## HALTE GARDERIE

libellé	taux d'effort applicable aux familles ayant à charge :				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	de 4 à 7 enfants	de 8 à 9 enfants
taux horaire	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%
enfant en situation de handicap	La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur : Par exemple, une famille de deux enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de trois enfants.				
aide sociale à l'enfance	En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est le tarif fixe correspondant au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.				
enfant à charge	La notion d'enfant à charge est celle retenue au sens des prestations familiales				
résidence alternée	Dans le cas où c'est l'enfant en résidence alternée qui va dans l'établissement d'accueil du jeune enfant, un contrat d'accueil doit être établi pour chacun des parents, en fonction de sa nouvelle situation familiale. En effet, en cas de familles recomposées, les ressources et les enfants du nouveau conjoint sont à prendre en compte.				
revenus	<p>les revenus pris en compte sont ceux pris en charge par la CAF pour le calcul des prestations familiales et actualisés dans les mêmes conditions.</p> <p>À défaut, le montant des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition des revenus de l'année N-2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les salariés : rubrique "total des salaires et assimilés" (avant déduction forfaitaire de 10% ou des frais réels) majorée toutes les autres natures de revenus imposables (par exemple les revenus de capitaux mobiliers, les revenus fonciers, etc.) ainsi que les heures supplémentaires et les indemnités journalières d'accident du travail et de maladie professionnelle bien qu'en partie non imposables.</li> <li>- Pour les employeurs et les travailleurs indépendants y compris autoentrepreneurs : bénéfices retenus :</li> <li>- Pour les adhérents d'un centre de gestion agréé ou auto-entrepreneurs, il s'agit des bénéfices tels que déclarés.</li> <li>- Pour les non adhérents d'un centre de gestion agréé, il s'agit des bénéfices majorés de 25 % tels que retenus par l'administration fiscale.</li> <li>- Pour les personnes ayant opté pour le régime micro, il s'agit des bénéfices déterminés après déduction de l'abattement forfaitaire fiscal appliqué sur le chiffre d'affaires.</li> </ul>				
plancher de ressources	En cas d'absence de ressources ou de ressources inférieures, un montant « plancher » équivalent au Rsa socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement est retenu (en 2013 : 7 306,56 €/an).				
plafond de ressources	Les revenus pris en compte sont plafonnés à 2 fois le montant du plafond défini par la CNAF (2 x 4 722,11 € mensuel en 2013)				
cas particuliers	<p>Le tarif ci-dessus est majoré de 0.50 €/h pour les familles lorsque la commune de résidence habituelle de l'enfant ne participe pas au financement du service.</p> <p>Durant le temps d'adaptation la première heure d'accueil non accompagnée n'est pas facturée.</p> <p>En cas de retards répétés, est appliquée une pénalité de 2€ par minute écoulée au-delà de l'heure fixée pour l'accueil de l'enfant.</p>				
observations	<p>(1)Le tarif horaire résultant de l'application du barème est arrondi au centime le plus proche.</p> <p>(2)En cas de refus par la famille de communiquer les éléments nécessaires à l'application du barème, les ressources sont forfaitairement considérées comme égales à 2 fois le montant du plafond défini par la CNAF (4 722,11 € mensuel en 2013)</p> <p>(3)Le temps d'accueil est facturée à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.</p>				



<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>
---------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

Accueil de Loisirs	tarif horaire	repas	Le quart d'heure de péricentre	nuitée
Tranche A (QF<421)	0,70	2,92	0,18	7,50
Tranche B (421≤QF<579)	0,88	3,01	0,22	8,00
Tranche C (579≤QF<736)	1,07	3,12	0,27	8,50
Tranche D (736≤QF<894)	1,28	3,21	0,32	9,00
Tranche E (894≤QF<1157)	1,47	3,31	0,37	9,50
Tranche F (1157≤QF<1419)	1,68	3,41	0,42	10,00
Tranche G (QF≥1419)	1,84	3,50	0,46	10,50

Majoration pour activité extérieure	dont le coût varie entre 3,00 € et 5,00 €	dont le coût varie entre 5,01 € et 9,00 €	dont le coût excède 9,00 €
Tranche A (QF<421)	1,96	2,78	3,51
Tranche B (421≤QF<579)	2,06	2,89	3,61
Tranche C (579≤QF<736)	2,17	2,99	3,71
Tranche D (736≤QF<894)	2,27	3,09	3,82
Tranche E (894≤QF<1157)	2,37	3,2	3,92
Tranche F (1157≤QF<1419)	2,47	3,3	4,02
Tranche G (QF≥1419)	2,58	3,4	4,12

Majoration pour les familles domiciliées dans une commune ne participant pas au financement du service :	15% des tarifs ci-dessus
--	--------------------------



<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>
------------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

<i>libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>
<b>Repas enfant</b> (selon Quotient familial) :	
Tranche A (QF<421)	2,92 €
Tranche B (421≤QF<579)	3,01 €
Tranche C (579≤QF<736)	3,12 €
Tranche D (736≤QF<894)	3,21 €
Tranche E (894≤QF<1157)	3,31 €
Tranche F (1157≤QF<1419)	3,41 €
Tranche G (QF≥1419)	3,50 €
Réduction par repas enfant (allergie grave - repas fourni par la famille)	0,67 €
Repas adulte	6,67 €



<b>ACCUEIL PERI SCOLAIRE</b>
------------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

<i>Accueil Péri-scolaire</i>	<i>La demi-heure</i>
Tranche A (QF<421)	0,64 €
Tranche B (421≤QF<579)	0,79 €
Tranche C (579≤QF<736)	0,95 €
Tranche D (736≤QF<894)	1,11 €
Tranche E (894≤QF<1157)	1,27 €
Tranche F (1157≤QF<1419)	1,42 €
Tranche G (QF≥1419)	1,53 €
<i>Majoration pour les familles domiciliées dans une commune ne participant pas au financement du service :</i>	
	15% des tarifs ci-dessus





<b>ANIMATION JEUNESSE</b>
---------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

<i>Animation jeunesse</i>	<i>Adhésion annuelle (*)</i>	<i>sortie sans activité payante</i>
Tranche A (QF<421)	5,30 €	2,90 €
Tranche B (421≤QF<579)	6,40 €	3,40 €
Tranche C (579≤QF<736)	8,50 €	3,90 €
Tranche D (736≤QF<894)	10,60 €	4,50 €
Tranche E (894≤QF<1157)	12,70 €	5,00 €
Tranche F (1157≤QF<1419)	15,80 €	5,60 €
Tranche G (QF≥1419)	19,00 €	6,10 €
<i>Majoration pour les familles domiciliées dans une commune ne participant pas au financement du service :</i>	15% des tarifs ci-dessus	
(*) l'adhésion est valable du 1er juin de l'année au 31 mai de l'année suivante		



## Bibliothèque

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

ADHESION ANNUELLE	adhésion individuelle moins de 25 ans	gratuit
	adhésion individuelle habitant de MACHECOUL	12,00 €
	adhésion individuelle - Tarif réduit demandeur d'emploi ou bénéficiant des minima sociaux	gratuit
	adhésion individuelle habitant HORS MACHECOUL	13,80 €
	adhésion collectivité machecoulaise	gratuit
PARTICIPATION A UN ATELIER	Adhérent de MACHECOUL	3,00 €
	Adhérent HORS MACHECOUL	3,50 €
IMPRESSION	- A4 N&B (par face) : les 5 premières :	gratuit
	- A4 N&B (par face) : les suivantes :	0,50 €
	- A4 couleur (par face) : les 5 premières :	gratuit
	- A4 couleur (par face) : les suivantes :	1,10 €
confection de carte perdue		5,00 €
perte ou dégradation de média confié		Prix public à neuf, majoré de 15 %



<b>CINEMACHECOUL</b>
----------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

Entrée : tarif normal	6,00 €
Entrée : tarif réduit 1 ce tarif est ouvert : - enfant de moins de 12 ans - étudiant (université inter âges inclus) - à tous lors de la séance du dimanche matin	4,50 €
Entrée : tarif réduit 2 ce tarif est ouvert : - porteurs de la carte CEZAM - étudiant (université inter âges inclus)	5,00 €
Entrée : scolaire (le tarif applicable est celui fixé au niveau national.) Il est actuellement de :	2,50 €
abonnement (10 entrées)  valable 12 mois - 5 entrées par séance maximum	50,00 €
Cinégôûter (incluant : entrée, goûter et participation à une tombola)	4,50 €



<b>CIMETIERE</b>
------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

CONCESSION FUNERAIRE	15 ans	30 ans	50 ans
Terrain	230,00 €	450,00 €	900,00 €
Colombarium	370,00 €	730,00 €	<del> </del>

OPERATIONS FUNERAIRES - vacations de police	25,00 €
---	---------

CESSION DE CAVEAUX (après reprise de concession) - la place	160,00 €
---	----------



## DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

Droits d'occupation du Domaine Public		Tarif
emplacement sur le marché	le m <sup>2</sup> bâché	0,15 €
	le m <sup>2</sup> non bâché	0,28 €
	le m <sup>2</sup> pour posticheur	2,36 €
	le m <sup>2</sup> pour passager	0,28 €
	minimum de perception	4,00 €
véhicule approvisionnant le marché	camion tous tonnages	1,09 €
	voiture avec remorque	0,84 €
	voiture	0,46 €
emplacement sous les halles	le mètre linéaire	0,91 €

autres occupation du Domaine Public	terrasses de magasins <2 m <sup>2</sup> <i>par m<sup>2</sup> et par mois</i>	gratuit
	terrasses de magasins >2 m <sup>2</sup> <i>par m<sup>2</sup> et par mois</i>	2,90 €
	emplacement pour taxis autorisés	gratuit
	cirque emplacement <200 m <sup>2</sup> <i>par m<sup>2</sup> et par jour</i>	0,21 €
	cirque emplacement >200 m <sup>2</sup> <i>par m<sup>2</sup> et par jour</i>	0,60 €
	Utilisation du parking de la gare routière par les auto-écoles <i>forfait annuel</i>	1 060,00 €



## URBANISME & ASSAINISSEMENT

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

URBANISME	Tarif
participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (C.Urb - art L.123-1-2)	7 300,00 €
participation pour raccordement à l'égoût (C.Urb - art L332-6-1) : par logement <i>tarif applicable jusqu'au 1er juillet 2012 - supprimé par voie législative au-delà</i>	2 400,00 €
participation pour raccordement à l'égoût (C.Urb - art L332-6-1) : opération de réhabilitation de bâtiments anciens de plus de 25 logements (par logement) <i>tarif applicable jusqu'au 1er juillet 2012 - supprimé par voie législative au-delà</i>	1 200,00 €

ASSAINISSEMENT		
Part délégataire	part fixe <i>en € HT/an</i>	19,1300 €
	part proportionnelle <i>en € HT/m3/an</i>	0,4146 €
	matière de vidange <i>en € HT/t</i>	6,3700 €
Part collectivité	part fixe <i>en € HT/an</i>	23,4000 €
	part proportionnelle <i>en € HT/m3/an</i>	1,0018 €
	matière de vidange <i>en € HT/t</i>	3,1901 €

Participation à l'Assainissement Collectif :	<i>la PAC se substitue au 1er juillet 2012 à la PRE supprimée à cette même date.</i>	
- par logement (ou local indépendant) raccordé au réseau		2 400,00 €
- par logement (ou local indépendant) raccordé au réseau dans le cadre d'une opération de réhabilitation comportant un minimum de 25 logements raccordés		1 200,00 €



TARIF TTC APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

**CAMPING "LA RABINE"**

<b>FORFAIT JOURNALIER</b>	(incluant 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 camping car ou 1 installation et 1 véhicule)	10,90 €	
<b>MINI-FORFAIT</b>	(incluant 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 tente, 1 véhicule)	9,00 €	
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE	par nuitée	4,00 €	
ENFANT de moins de 7 ans	par nuitée	3,30 €	
TENTE SUPPLEMENTAIRE	par nuitée	1,40 €	
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE	par nuitée	1,30 €	
ANIMAL (les chiens de 1ère et de 2ème cat. sont interdits)	par nuitée	1,00 €	
VISITEURS	au-delà de 2 heures	1,30 €	
<b>FORFAIT CYCLOTOURISTE</b>	(incluant 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 tente)	7,60 €	
<b>BRANCHEMENT ELECTRIQUE (prise européenne)</b>	4A : par nuitée	2,30 €	
	8A : par nuitée	3,10 €	
	13 A : par nuitée	3,50 €	
<b>GARAGE MORT</b>	juillet-aout : par nuitée	3,50 €	
	autre période : par nuitée	2,50 €	
<b>LOCATION DE BUNGALOW ou ROULOTTE</b>	Basse saison : la semaine	310,00 €	
	Moyenne saison : la semaine	410,00 €	
	Haute saison : la semaine	490,00 €	
	week-end - 2 nuits	120,00 €	
	Pâques ou Pentecôte - 3 nuits	150,00 €	
	Ascension - 4 nuits	180,00 €	
	frais de dossier (location à la semaine)	30,00 €	
	frais de dossier (location inférieure à la semaine)	20,00 €	
<b>LOCATION DE CARAVANES</b> (sans sanitaires)		4 places	5 places
	Basse saison : la semaine	190,00 €	230,00 €
	Haute saison : la semaine	230,00 €	290,00 €
	2 nuits	70,00 €	90,00 €
	la nuit supplémentaire	30,00 €	40,00 €



<b>REPAS DES AINES</b>
------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

repas servi à un accompagnant	8,50 €
-------------------------------	--------



**FOURRIERE MUNICIPALE**TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

Forfait de base <i>(par animal mis en fourrière)</i>	15,00 €
tarif de garde applicable par animal et par jour calendaire <i>(toute portion de jour est comptée pour un jour)</i>	10,00 €



TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

## DIVERS

COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	Photocopie - A4 N&B : l'unité	0,18 €
	disquette : l'unité	1,83 €
	cédéroms : l'unité	2,75 €
PHOTOCOPIES (1)	A4 N&B (1)	0,40 €
	A3 N&B (1)(2)	0,60 €
	A4 couleur (1)(2)	0,70 €
	A3 couleur (1)(2)	1,10 €
BARRIERES DE POLICE	à l'intérieur de la Communauté de Communes (transport à la charge du loueur) : l'unité	2,10 €
	à l'extérieur de la Communauté de Communes (transport à la charge du loueur) : l'unité	3,00 €
CLE ELECTRONIQUE	Facturation au dépositaire en cas de perte, vol ou destruction d'une clé électronique	110,00 €
CLE MECANIQUE	Facturation au dépositaire en cas de perte, vol ou destruction d'une clé électronique	75,00 €

(1) Prestation réservée aux particuliers et associations

(2) applicable à la communication de documents administratifs



TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

**SALLES COMMUNALES**

	HEXAGONE	REGENTS PREAUX	ESPACE DE RETZ			REGENTS DROITE ET GAUCHE HALTE GARDERIE	
			THEATRE +HALL +BAR	Côté Cour + BAR	Côté Jardin + coulisses		
<b>ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE MACHECOUL</b>							
réunions - Sans entrée payante	location	gratuit	gratuit	<b>595,00 €</b>	113,00 €	67,00 €	gratuit
	nettoyage	40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	10,00 €
autres manifestations - Avec entrées payantes	location	96,00 €	111,00 €	<b>1 275,00 €</b>	166,00 €	131,00 €	
	nettoyage	40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	
<b>AUTRES CATEGORIES DE MACHECOUL</b>							
Campagne électorale	nettoyage	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit	gratuit
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	10,00 €
vin d'honneur	nettoyage	96,00 €	101,00 €		219,00 €	131,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	
Fête familiale ou autre	nettoyage	96,00 €	116,00 €		463,00 €	178,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	
Organismes privés sans entrée payante	nettoyage	131,00 €	164,00 €		463,00 €	215,00 €	23,00 €
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	10,00 €
Organismes privés avec entrée payante	nettoyage	181,00 €	228,00 €		643,00 €	300,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	

<b>ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS MACHECOUL</b>							
Réunion, manifestation Sans entrée payante	nettoyage	100,00 €	111,00 €	<b>1 275,00 €</b>	484,00 €	215,00 €	23,00 €
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	10,00 €
Réunion, manifestation Avec entrée payante	nettoyage	201,00 €	164,00 €		643,00 €	300,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	

<b>AUTRES CATEGORIES HORS MACHECOUL</b>							
Vin d'honneur (particulier)	nettoyage	147,00 €	164,00 €		505,00 €	215,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	
Fête familiale (particulier)	nettoyage	147,00 €	217,00 €		728,00 €	321,00 €	
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	
Organismes privés hors Machecoul	nettoyage	236,00 €	323,00 €	<b>1 700,00 €</b>	961,00 €	427,00 €	34,00 €
		40,00 €	59,00 €		79,00 €	40,00 €	10,00 €

<b>TOUTES CATEGORIES</b>							
Mise à disposition de technicien - forfait 4 h					130,00 €		

**UTILISATION DES CUISINES DE L'ESPACE DE RETZ**

Utilisateurs		MACHECOUL		HORS MACHECOUL		NON RESTITUTION DE CLE
		repas chauds	repas froids	repas chaud	repas froids	
associations et établissements scolaires	nettoyage	78,00 €	36,00 €	109,00 €	52,00 €	électronique
		118,00 €	40,00 €	118,00 €	40,00 €	110,00 €
autres catégories	nettoyage	114,00 €	52,00 €	168,00 €	78,00 €	mécanique
		118,00 €	40,00 €	118,00 €	40,00 €	75,00 €

**AUTRES PRESTATIONS**

Espace de Retz : mise à disposition de personnel pour vin d'honneur (forfait de 3 heures par agent)	85,00 €	<b>CAUTION :</b> une caution de 320 € est demandée à la réservation pour couvrir les frais éventuels : - d'annulation de réservation qui seront facturés : 64€ - de remise en état de la ou des salles mises à disposition. Leur montant est celui indiqué ci-dessus. - de dégradations aux matériels ou bâtiments mis à disposition ou de non restitution (micro HF mis à disposition par ex.)
LOCATION DE VAISSELLE (par couvert complet : 1 grande assiette + 1 petite assiette + 1 verre + 1 tasse + couverts)	0,50 €	
RESERVATION DE SALLE - Forfait d'annulation de réservation	64,00 €	

**COMMENTAIRES :**

- **ASSOCIATIONS LOCALES** : une gratuité par an sur les salles de l'Espace de Retz (à l'exception de la Salle BERRIAU) pour les seules assemblées statutaires qui en raison du nombre d'adhérents, ne pourraient être accueillies dans une autre salle municipale - Si la manifestation donne lieu à entrée payante, une participation minimale équivalente au tarif de remise en état de propreté de la (des) salle(s) sera facturée.
- **MANIFESTATION HUMANITAIRE** organisée par une **ASSOCIATION LOCALE** : gratuité intégrale sous réserve d'un reversement de l'INTEGRALITE de la recette à une oeuvre humanitaire. A défaut, application du barème.
- **REMISE EN ETAT DES LOCAUX** : les utilisateurs doivent restituer les locaux en parfait état d'entretien, A défaut, une participation minimale équivalente au tarif de remise en état de propreté de la (des) salle(s) sera facturée. La caution ne sera libérée qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
- **AGENTS MUNICIPAUX** : Une remise de 50% est accordé aux agents municipaux sur le tarif de location pour les salles Hexagone et/ou Régents. Cette remise est limitée à une journée par agent et par an.
- **SALLE BERRIAU** : la nature de la salle implique que son entretien soit réalisé exclusivement par du personnel qualifié. Le montant de la location INCLUS le coût de nettoyage pour toute manifestation quelque soit l'utilisateur. La mise à disposition de cette salle peut, sur décision exceptionnelle du Maire, être assurée gratuitement en raison de la nature de l'occupation ou de la contribution de l'occupation à l'image de la ville et à son rayonnement. Toutefois, dans cette hypothèse, une participation minimale de 150 Euros aux frais d'ouverture et de fermeture du module mis à disposition sera demandée.
- **REVEILLONS** : majoration du tarif de 50 % - pas de locations de l'Hexagone et des Régents les 25 décembre et 1er janvier - pas de location pour les réveillons au profit d'organisme privé.
- **RESERVATIONS LONGUES** : en cas de manifestations répétées, réduction de 35 % à partir du 2ème jour, hors petites salles Régents et Halte Garderie,



TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

## SALLES COMMUNALES

REPLACEMENT DE VAISSELLE/MATERIEL	le grand verre	1,20 €
	le petit verre	0,80 €
	la grande assiette	2,80 €
	la petite assiette	2,40 €
	la tasse	1,90 €
	le pot	4,70 €
	le plateau	10,10 €
	la chaise noire (hexagone)	28,00 €
MACHINE A CAFE	cartouche de café	26,00 €
	cartouche de cappuccino	11,00 €
	cartouche de chocolat	11,00 €
MISE A DISPOSITION DE CLE ELECTRONIQUE	Participation en cas de perte ou de vol d'une clé électronique	75,00 €



<b>BAR - Espace de Retz</b>
-----------------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

<i>libellé</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
café, thé, infusion	0,50 €	1,00 €				
verre de vin	0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	0,50 €	
vin pichet	3,00 €	3,50 €	4,00 €			
vin en bouteille	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
soda, jus de fruit (en cannette)	1,50 €	2,00 €				
soda, jus de fruit (le verre)	1,00 €	1,50 €				
bière (bouteille)	2,00 €					
bière pression	2,00 €	2,50 €	3,00 €			
cidre	1,00 €	1,50 €				
cocktail	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €		
sandwich	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	
tarte ou pizza	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	
gateau	1,00 €	1,50 €	2,00 €			
dessert (la part)	1,00 €					
petite confiserie	0,50 €	1,00 €				
plateau repas	6,50 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €		
collation	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €		

**COMMENTAIRES :**

Ces tarifs ne sont pas l'objet d'une indexation annuelle (Délibération du Conseil Municipal du 1er mars 2011)

**MINIBUS**TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

Mise à disposition de minibus  <i>(prestation réservée aux Associations et établissements scolaires de Machecoul)</i>	carburant (€/km)	0,13 €
	frais de facturation trimestriels	5,00 €
	Nettoyage du minibus après utilisation	21,60 €



<b>HIVERN'HALLES</b>
----------------------

TARIF APPLICABLE AU  
1 janvier 2014

réservation stand	11,00 €
-------------------	---------